



Violation de propriété privée

Par **nanote_old**, le **09/06/2007 à 14:56**

bonjour Monsieur je suis propriétaire dans un ensemble immobilier construit sur un espace d'espaces verts non cloturé. A environ 100mètres il y a un autre ensemble de copropriété construit sur un espace vert plus petit et un peu en pente. Tous les jours sauf l'hiver de nombreux propriétaires de chiens de cette copropriété viennent chez nous pour leur faire faire leurs besoins. Nos enfants et petits enfants ne peuvent pas y jouer et nous entretenons, c'est très cher! Mes copropriétaires en ont pris leur parti, mais moi j'ai mon balcon qui donne directement sur ces espaces verts et comme certaines de ces personnes viennent me narguer.... (Si je ne suis pas sur mon balcon ils toussent très fort pour se signaler) j'évite de sortir; Cela dure depuis 9 ans. Notre syndic et leur syndic ne font rien. Je n'en peux plus; Puis-je m'adresser à la police, mais j'ai peur de m'exposer à des représailles (j'ai 66 ans) ou exiger de ma copropriété la clôture ou bien déménager merci de votre réponse nanote

Par **Jurigaby**, le **09/06/2007 à 16:05**

Bonjour. Pénalelement, à mon humble avis, il n'y a rien de répréhensible. La police ne pourra donc sûrement pas vous aider. En revanche, concernant la clôture de l'espace vert, je pense effectivement qu'il vous faut l'accord de la copropriété. Il serait donc intéressant d'inscrire votre problème à l'ordre du jour de la prochaine AG. Maintenant, ce que je dis est à prendre avec des pincettes, car le droit de la copropriété n'est vraiment pas ma spécialité. Je vous conseille de parler de votre problème sur le site : www.universimmo.com

Par **nanote_old**, le **09/06/2007 à 18:48**

merci monsieur pour votre réponse .J'ai fait inscrire ceci à l'ordre du jour presque chaque année mais les copropriétaires ne veulent pas payer .Je suis conseillère syndicale depuis 9 ans ,c'est moi qui me suis le plus démenée pour tous les nombreux problèmes que nous avons eu au niveau de la construction.Mais cette année j'ai décidé de ne plus me représenter si je n'obtiens pas cette clôture.Je suis seule quand j'ai des soucis ,et très souvent sollicitée pour les autres.Merci encore pour votre attention et votre conseil meilleures salutations nanote

Par **Jurigaby**, le **09/06/2007 à 19:38**

Bon courage.
Surtout ne perdez pas espoir!